

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 17 avril 2026 à 19h00

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

- ◆ Informations données par Monsieur le Maire
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026
- ◆ Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

Finances Publiques :

- ◆ Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal
- ◆ Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Eau
- ◆ Bilan des acquisitions et cessions immobilières de 2025
- ◆ Affectation des résultats du Budget Principal
- ◆ Affectation des résultats du Budget annexe Eau
- ◆ Vote des taux imposition 2026
- ◆ Approbation du Budget Primitif 2026 du Budget Principal
- ◆ Approbation du Budget Primitif 2026 du Budget annexe Eau

Administration Générale :

- ◆ Désignation des délégués appelés à siéger auprès des instances extérieures
- ◆ Création des commissions municipales
- ◆ Composition des commissions municipales
- ◆ Demande de subvention au titre du FIPD – Sécurisation des établissements scolaires
- ◆ Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés
- ◆ Dénomination d'une rue

I - ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 17 Avril 2026 à 19h00

Présidence de Johann DELARCHE Secrétaire de séance : Mme Claude PLUMART

Date de convocation : 03 avril 2026

Date d'affichage : 03 avril 2026

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Sophie BODART, Bryan LEROY, Jackie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Maryse LEGRAND, Brigitte EVRARD, Patrick GAUDUIN, Claude PLUMART, Valérie LÉBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Yves LAGACHE, Sylvain PÉTAÏN, Dominique DELERUE, Katia LEFEBVRE, Dorothée SARRAZYN, Christopher MALINSKI, Adrien LEFEBVRE, André LAURENT

Absentes ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN a donné procuration à M^{me} Nicole LAGACHE et M^{me} Mathilde LELEU a donné procuration à M. Dominique DELERUE.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2026

Le procès-verbal du 22 mars 2026 est adopté à l'unanimité

III - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ 8 décisions

PRÉSENTATION DES DERNIÈRES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDÉRANT que le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

• **Décision n°1 – Convention de partenariat**

Une convention de partenariat a été signée entre la Communauté de communes du Ternois, l'Association La Vie Active et la commune de Frévent. Cette convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de collaboration entre les trois parties, ainsi que de préciser les engagements respectifs de TernoisCom, de l'opérateur et de l'association. Elle vise à reconnaître pleinement leur participation au dispositif « Chantiers jeunes » mis en place sur le territoire communautaire.

Nature du chantier confié : travaux au musée et au jardin Wintenberger

Type de travaux : fabrication et rénovation

Lieu : Musée Wintenberger

Période d'exécution : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

• **Décision n°2 – Convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire communal**

La commune a conclu une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026, portant sur la stérilisation et l'identification de 10 chats errants. La Fondation prend intégralement en charge le coût des actes de stérilisation et d'identification.

Monsieur Yves LAGACHE s'étonne du nombre limité à dix chats. Monsieur le Maire précise que la fondation prend en charge les frais vétérinaires. Il rappelle qu'auparavant la commune collaborait avec une association. Pour l'année 2026, la commune s'engage à capturer dix chats errants. Si le nombre devait être supérieur, une nouvelle convention pourrait être sollicitée auprès de l'association. Il est toutefois nécessaire de procéder à la capture des chats errants.

Une fois les chats identifiés par puçage, ils deviennent la propriété de l'association 30 Millions d'Amis.

- **Décision n°3 – Tonte pelouses de la Ville de Frévent**

L'Association AILES à Auxi le Château va entretenir les espaces verts de la commune par le biais de la tonte à l'exception des grandes surfaces pour l'année 2026.

- Entretien du jardin public : du 15 mars au 15 décembre 2026 au tarif de 334€ par intervention
- Tonte de pelouses de la ville à raison de 2 jours de travail toutes les deux semaines au tarif de 649€ par intervention.

- **Décision n°4- Convention d'accueil d'un bénévole au moulin musée Wintenberger**

Monsieur Julien MONNEL a été bénévole au musée wintenberger pour la période du 02 mars au 25 mars 2026 pour participer à la préparation et l'organisation des manifestations pour la saison 2026.

- **Décision n°5 – Convention d'occupation – Immeuble 45 rue de Doullens à FREVENT**

Depuis le 02 mars 2026, l'ADEFI Mission Locale occupe des bureaux et une salle à l'étage situé au 45 rue de Doullens. Ce local permettra à l'ADEFI de recevoir les habitants, jeunes et adultes, et de mener ses actions d'accompagnement, d'orientation, de formation, d'insertion et de soutien dans la vie quotidienne, conformément à sa mission d'intérêt général sur le territoire.

L'ADEFI versera à la commune une indemnité correspondant à l'occupation des locaux et aux frais de ménage, pour un montant de 250€ par mois.

- **Décision n°6 – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition**

Madame Ophélie DULARY est mise à disposition de l'association *Le Local Club* dans le cadre d'une convention signée le 11 août 2025. Le 6 février, l'association a sollicité une modification de son emploi du temps afin de permettre la préparation du gala de danse.

- **Décision n°7 – Convention d'autorisation d'entretien léger de la clôture mitoyenne/ limitrophe au terrain communal**

Une convention a été établie afin d'autoriser, à titre exceptionnel, Monsieur DELBRAYELLE Sébastien et Madame DEFOSSE Mélissandre, résidant au 5 place du Château, à effectuer un léger entretien de la clôture située le long de leur propriété et jouxtant la parcelle communale cadastrée section AD n°9.

- **Décision n°8 – Assistance à la gestion du patrimoine d'ouvrage d'art de la commune de FREVENT**

La commune confie au CEREMA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant :

- Le recensement des ouvrages d'art communaux
- L'évaluation de leur état
- L'identification des risques et des problèmes de sécurité, notamment concernant les ponts.

Cette mission s'élève pour un montant de 8 763.00€ HT.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention a été obtenue concernant cette mission.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES PUBLIQUES

➤ 8 délibérations pour la partie « FINANCES PUBLIQUES »

Délibération n°05

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026 (CFU) – BUDGET PRINCIPAL

M^{me} Christine LEGUILLETTE informe que le CFU est un nouveau document budgétaire et comptable commun à l'Ordonnateur (la Commune) et au Comptable Public (Trésor Public), qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par la Commune et au compte de gestion jusqu'ici établi par le Comptable Public.

Le CFU est structuré en 4 parties :

- ◆ les informations générales et synthétiques,
- ◆ l'exécution budgétaire,
- ◆ des états financiers,
- ◆ des états annexés.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du Comptable Public, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

L'ENSEMBLE :

Dépenses	5 365 646,57 €
Recettes	5 152 103,87 €
Résultat de l'exercice	- 213 542,70 €
Excédent antérieur reporté	491 032,65 €
Résultat de l'exercice	277 489,95 €

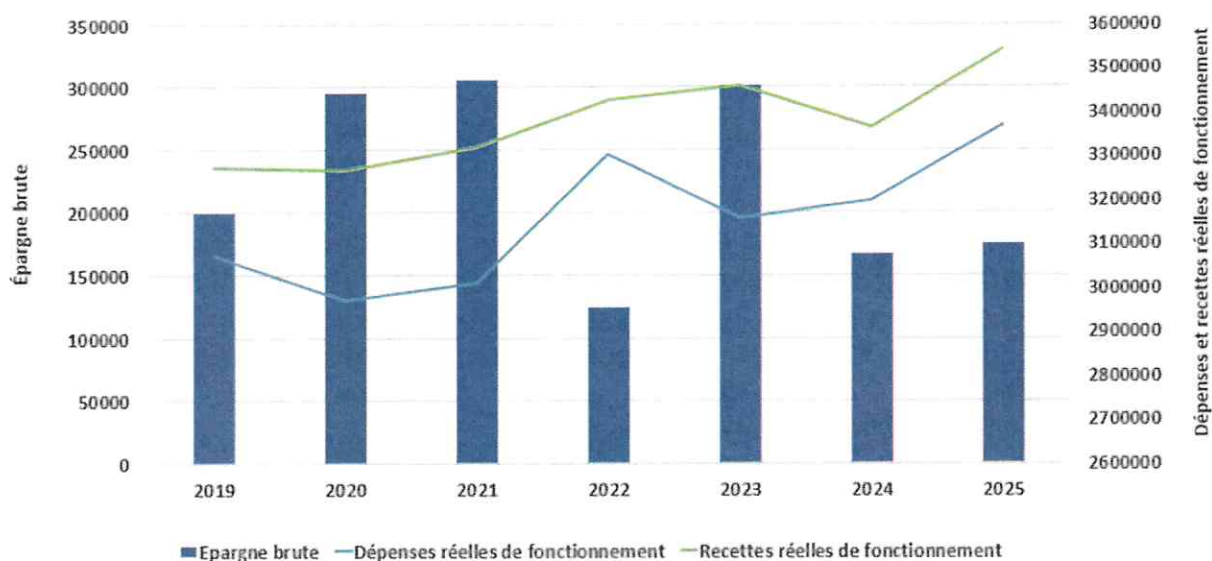
Madame Christine LEGUILLETTE explique la notion d'épargne brute : il s'agit de la part des ressources qui reste à la commune après le paiement de l'ensemble des dépenses courantes (salaires, énergie, fournitures, etc.). Cette épargne représente la capacité de la commune à financer ses projets sans recourir à l'emprunt.

Le taux d'épargne brute permet d'évaluer la solidité financière de la commune. Il correspond au pourcentage des recettes de fonctionnement restant disponible pour l'investissement après règlement de toutes les charges courantes. Plus ce taux est élevé, plus la commune dispose de marges de manœuvre pour investir sans s'endetter.

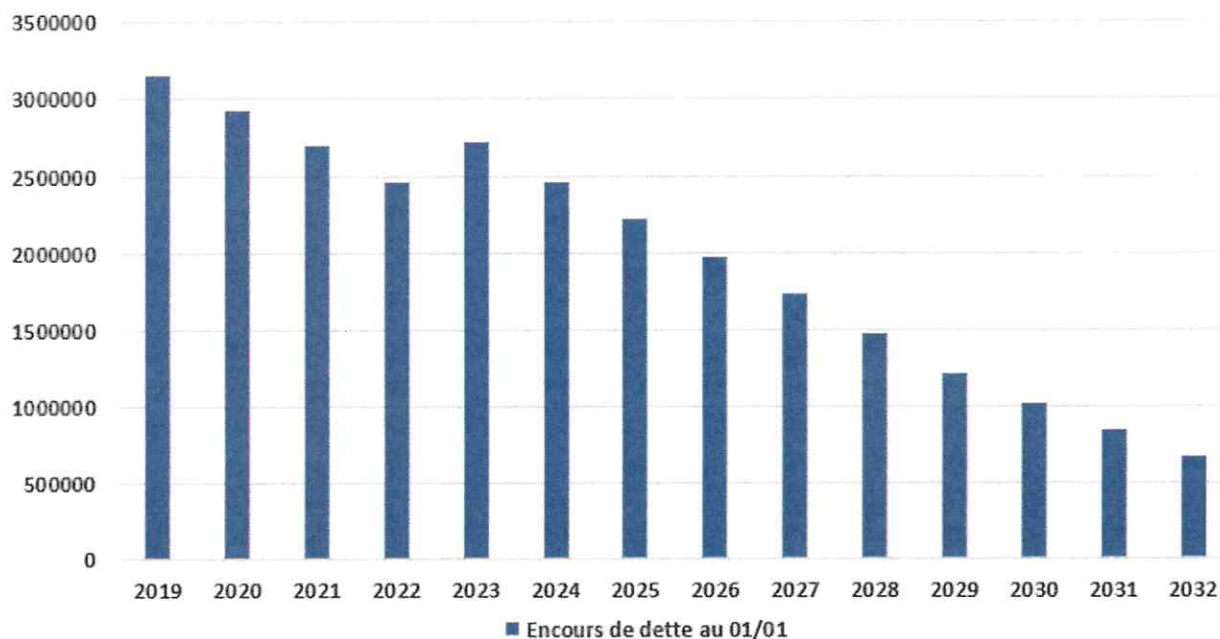
L'encours de la dette diminue régulièrement.

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en utilisant chaque année l'intégralité de l'épargne brute. Plus cet indicateur est faible, plus la situation financière est saine. En 2023, la situation était jugée saine ; en 2024, elle a dépassé le seuil d'alerte ; en 2025, elle revient dans la zone d'alerte, avec une tendance à l'amélioration.

En conclusion, la situation financière de la commune est maîtrisée mais demeure fragile. La baisse de la dette constitue un point fort, toutefois une remontée de l'épargne brute est nécessaire afin de retrouver une situation financière plus confortable.



Ce graphique illustre l'évolution de l'encours de dette au 1^{er} janvier entre 2019 et 2032. On observe une baisse continue et significative de la dette sur l'ensemble de la période, traduisant un effort régulier de désendettement. Il est à noter que 2 emprunts se terminent au cours de l'année 2028.



SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES :

CHAPITRE	CFU 2024	%	CFU 2025	%	ECART EN €
011 – Charges à caractère général	793 797,14 €	22,71%	942 031,76 €	22,228%	+ 148 234,62 €
012 – Charges de personnel	1 967 036,80 €	56,28 %	1 978 923,20 €	46,695 %	+ 11 886,40 €
014 – Atténuation de produits	194,00 €	0,01 %	173,00 €	0,004 %	- 21,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	488 195,02 €	13,97 %	486 620,03 €	11,482 %	- 1 574,99 €
<i>Dont subvention au CCAS</i>	290 000,00 €	8,29 %	280 000,00 €	6,61 %	- 10 000,00 €
<i>Dont subventions aux associations</i>	47 398,00 €	1,36 %	46 713,00 €	1,10 %	- 685,00 €
66 – Charges financières	45 917,20 €	1,31 %	40 590,28 €	0,958 %	- 5 326,92 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 %	46,83 €	0,001 %	+ 46,83 €
68 – Dotation aux provisions	4 422,00 €	0,13 %	4 087,00 €	0,096 %	- 335,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 337,88 €	5,59 %	785 547,23 €	18,536 %	+ 590 209,35 €
Total dépenses de Fonctionnement	3 494 900,04 €		4 238 019,33 €		+ 743 119,29 €

Madame Christine LEGUILLETTE donne des précisions concernant les différents chapitres.

◆ **Dépenses :**

➤ **au compte 011- Charges à caractère général**

- Augmentation de 38% des factures de gaz soit plus de 14 000€
- Location de robots de tonte au centre sportif : 10 000€
- Opérations de dépigeonnage supplémentaires : 5 100€ en 2025 contre 3 000€ en 2024),
- Réparation de couverture de bâtiments communaux : 11 238€ ;
- L'entretien du centre sportif : 12 059€
- Travaux d'élagage : 7 047€ pour les tilleuls de l'allées du château et 3 360€ pour 8 arbres de la voie verte chemin des pèlerins.
- Augmentation de l'assurance : 41 557€ en 2024 contre 18 126€ en 2024
- Les prestations externes, comme le cabinet Exaeco pour la démarche d'agrément EVS 30 000€, la mise en place d'ateliers de communication pour 12 960€
- Fêtes et cérémonies : « faire revivre l'histoire 6000^e + branchements électriques : 3 624€
- Prestation musicale pour la fête au centre sportif : 6 190€
- Sonorisation pour le gala de boxe : 4 930€

Madame Maryse LEGRAND demande pour quelle raison le coût de l'assurance a doublé.

Madame Christine LEGUILLETTE explique que les communes ont subi de nombreux sinistres, notamment liés aux intempéries, même si Frévent est relativement peu concernée. Ces événements ont néanmoins des répercussions sur les tarifs. Elle précise également que de moins en moins d'assureurs souhaitent couvrir les collectivités territoriales, ne laissant aucune marge de négociation.

Monsieur le Maire indique que la commune a pu trouver une assurance par le biais d'une connaissance. La commune est actuellement assurée pour une durée d'un an. Il rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé pour une durée de quatre ans, mais que les assureurs n'avaient pas répondu à l'ensemble des lots et que les tarifs proposés étaient exorbitants. Il souligne enfin que cette problématique est portée au niveau national.

➤ **Compte 012 - Charges de personnel :**

En 2025, la commune a accueilli :

- un contrat d'apprentissage au groupe scolaire
- 2 CDD (à l'accueil de la mairie + aux services techniques)

Plusieurs départs n'ont pas été remplacés :

- 2 départs à la retraite (dont 1 pour invalidité) , 1 mutation, 1 fin de détachement du chef de projet ainsi qu'un licenciement pour inaptitude physique

➤ **Compte 042 - Dotations et amortissements :**

✓ En 2024 :

- Dotations aux amortissements : 188 187.88 €.
- Écritures d'ordre liées aux cessions (2 véhicules des services techniques) : 7 150€.

✓ En 2025 :

- Dotations aux amortissements : 168 807.18 €.
- Écritures d'ordre liées aux cessions des 1 et 3 Place Jean Jaurès, des logements de la gendarmerie et du terrain de Mme Joseph : 616 740.05€.

RECETTES :

CHAPITRE	CFU 2024	%	CFU 2025	%	ECART EN €
013 – Atténuation de charges	98 356,07 €	2,84 %	80 837,78 €	1,91 %	- 17 518,29 €
70 – Produits des services	48 703,74 €	1,40 %	61 675,78 €	1,45 %	+ 12 972,04 €
73 – Impôts & Taxes	81 996,27 €	2,36 %	77 229,27 €	1,82 %	- 4 767,00 €
731 – Impositions directes	1 587 227,90 €	45,75 %	1 637 050,62 €	38,61 %	+ 49 822,72 €
74 – Dotations & Participations	1 589 475,72 €	45,82 %	1 716 995,69 €	40,50 %	+ 127 519,97 €
75 – Autres produits de gestion courante	49 052,76 €	1,42 %	47 488,44 €	1,12 %	- 1 564,32 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	-
77 – Produits exceptionnels	14 244,71 €	0,41 %	512 858,86 €	12,10 %	+ 498 614,15 €
78 – Reprise sur provisions	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	-
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 %	105 605,05 €	2,49 %	+ 105 605,05 €
Total recettes de Fonctionnement	3 469 057,17 €		4 239 741,49 €		+ 770 684,32 €

◆ **Recettes :**

➤ **Chapitre 013 : Atténuation de charges :**

- Remboursements liés aux arrêts maladies des agents

➤ **Chapitre 70 : Produits des services**

- En 2025, remboursements perçus :
 - Habitats hauts de France a remboursé le prorata de la taxe foncière suite à la cession des logements de la gendarmerie : 8 112.00 €.
 - Mise à disposition des agents aux associations

➤ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

- Baisse de 9% du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales)

➤ **Chapitre 74 : Dotations et Participations**

- Hausse de la DGF de 0.26%
- Baisse de la dotation forfaitaire et la péréquation
- Progression de la dotation solidarité rurale
- Subventions : 100 000€ de la DDETS et 13 000€ de la CAF pour l'espace de vie sociale et le solde de la subvention liée au chef de projet Petite ville de demain

Mme Maryse LEGRAND demande des renseignements sur les dotations.

Monsieur le Maire explique que les dotations sont calculées au niveau national et que la commune n'a aucune visibilité ni possibilité d'intervention sur leur mode de calcul.

Madame Dorothee SARRAZYN demande des précisions sur les réalisations et les actions menées par le chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Maire répond que le chef de projet a travaillé sur plusieurs actions, notamment la réalisation du skate-park, l'aménagement de l'aire de camping-cars et le projet de renaturation du centre-ville.

Monsieur Dominique DELERUE précise également le travail mené sur l'adhésion à l'ONF ainsi que sur le projet de l'école.

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Petites Villes de Demain » apporte à la commune un appui en ingénierie par le biais d'un chef de projet, permettant notamment le montage des dossiers de demande de subventions. La commune pourra continuer à bénéficier de ce dispositif pour une durée de six ans.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**
 - Baisse continue des revenus locatifs des logements communaux.
- **Chapitres 77 et 042 :**
 - Principalement liés aux cessions d'actifs.
 - Remboursement électricité sur les exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

1. AMO et aménagement du skatepark : 349 283 €
2. Étude de faisabilité 5 secteurs hyper centre : 42 750 €
3. Logiciel cimetière Gescime : 13 897 €
4. Travaux d'engazonnement et d'élagage au cimetière : 33 296 €
5. Solde travaux désamiantage anciens bâtiments : 11 812 €
6. Travaux de couverture chaufferie groupe scolaire : 52 909 €
7. Travaux radiants salle des sports : 35 399 €
8. Travaux et diverses acquisitions pour l'EVS : 53 824 €
9. Travaux de couverture et extension du tennis : 21 879 €
10. Remise en état terrain pétanque + piste centre sportif : 16 640 €
11. PPMS et mobilier pour le groupe scolaire : 14 298 €
12. Acquisition matériel services techniques (2 feux tricolores de chantier, tondeuse cimetière, souffleur et taille-haies) : 7 766 €
13. Travaux rue 19 mars + fossé rue Deslaviers : 41 959 €
14. Travaux enrochement rue Clémenceau : 22 797 €
15. 100 chaises et 20 tables pliantes, cuisine salle du conseil, container pour association, arrière-bar casino et drapeaux : 14 625 €

RECETTES :

Les principales recettes d'investissement de 2025 ont été constituées par :

1. Le FCTVA : 32 624 €
2. Les taxes d'aménagement : 349 €
3. Le solde de la DETR pour la toiture de la salle des sports : 12 849 €
4. La subvention de la DSIL pour la toiture de la chaufferie du groupe scolaire : 13 984 €
5. La subvention de la région pour le skatepark: 50 000 €
6. Les opérations d'ordre :
 - Produits des cessions : 511 135 €
 - et aux amortissements : 168 807 €

RESTES À RÉALISER :

Dépenses	50 013,62 €
Recettes	290 408,86 €
Résultat des Restes à Réaliser	240 395,24 €

Restes à réaliser de 2025 à reporter :

- **Dépenses = 50 014 €**
- Étude de sols au groupe scolaire : 8 700 €
- Solde AMO Aire de camping-cars : 6 768 €
- Installation d'un portail au groupe scolaire : 21 380 €
- Travaux de mises aux normes de l'EVS : 4 498 €
- Travaux de voirie rue d'Arras : 8 668 €

Restes à réaliser de 2025 à reporter :

- **Recettes = 290 409 €**
 - Solde DETR AMO groupe scolaire : 5 685 €
 - Skate-park :
 - DETR : 49 075 €
 - Département : 30 000 €
 - Aire de camping-cars :
 - DETR : 59 261 €
 - Département : 45 000 €
 - DETR radiants salle des sports : 7 375 €
 - DETR toiture école maternelle : 27 621 €
 - Subvention Département engazonnement du cimetière : 15 000 €
 - Subvention de la CAF pour création EVS : 51 392 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire, Johann DELARCHE, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} Adjointe, pour permettre à l'Assemblée de voter.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	22
Votants-tes :	22	- Contre :	0
Pouvoirs :	02	- Abstention :	0

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025 (CFU) – BUDGET ANNEXE EAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU la note brève et synthétique du Compte Financier Unique pour l'année 2025,
VU la maquette budgétaire du Compte Financier Unique du Budget annexe Eau,
CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,
CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du budget annexe Eau fait ressortir les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	7 992,86 €
Recettes	47 210,09 €
Résultat de l'exercice	39 217,23 €
Excédent antérieur reporté	364 980,51 €
Résultat de fonctionnement	404 197,74 €

Madame Christine LEGUILLETTE indique qu'en 2025, les dépenses d'exploitation du budget annexe Eau s'élèvent à 7 992,86 €, en diminution par rapport à 2024, et sont principalement liées aux dotations aux amortissements. En 2024, ces dotations incluaient également des dépenses ponctuelles, telles que le curage des eaux pluviales rue Clémenceau, une inspection télévisée des réseaux rue du 19 mars et une analyse de la qualité de l'eau.

Les recettes d'exploitation proviennent exclusivement de la surtaxe eau, pour un montant de 47 210,09 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

La section d'exploitation dégage ainsi un excédent significatif, attestant d'une situation financière saine du budget Eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	3 885,80 €
Recettes	6 892,86 €
Résultat de l'exercice	3 007,06 €
Excédent antérieur reporté	79 606,63 €
Résultat d'investissement	82 613,69 €

Madame Christine LEGUILLETTE indique qu'en 2025, les dépenses d'investissement du budget annexe Eau s'élèvent à 3 885,80 €, correspondant à l'acquisition d'un terrain destiné à la future unité de décarbonatation. Par ailleurs, 6 000 € de travaux, relatifs à l'abattage

des arbres sur ce terrain, sont inscrits en restes à réaliser et seront reportés sur l'exercice 2026.

Les recettes d'investissement proviennent principalement des dotations aux amortissements, pour un montant de 6 892,86 €, en légère augmentation par rapport à 2024.

La section d'investissement est ainsi équilibrée et permet d'assurer la continuité des opérations prévues pour 2026.

Monsieur Christopher MALINSKI demande où sera situé le terrain destiné à l'unité de décarbonatation.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un petit terrain situé ruelle des Gambettes, à proximité immédiate du forage. Il précise que cette installation permettra d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, sans engendrer de frais supplémentaires sur le réseau d'eau.

Il indique également que la compétence « eau potable » est susceptible d'être transférée à l'intercommunalité dans les années à venir. Malgré cette perspective, la commune a fait le choix d'investir dans son réseau d'eau.

Monsieur le Maire précise que cette unité devrait être mis en service en fin d'année 2026.

Madame Christine LEGUILLETTE indique que la commune a dû acheter un petit bout de terrain de 240m² à M. WATTEBLED pour pouvoir construire cette unité.

Madame Dorothee SARRAZYN s'étonne de la superficie du terrain et demande si du personnel sera présent dans le bâtiment.

Monsieur le Maire répond que le terrain est situé dans le périmètre des Bâtiments de France et précise que Véolia a prévu une intégration paysagère de l'installation. Il indique également que l'unité sera exploitée par Véolia et fonctionnera avec des charbons actifs.

L'ENSEMBLE :

Dépenses	11 878,66 €
Recettes	54 102,95 €
Résultat de l'exercice	42 224,29 €
Excédent antérieur reporté	444 587,14 €
Résultat de l'exercice	486 811,43 €

RESTES À RÉALISER :

Dépenses	6 000,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat des Restes à Réaliser	- 6 000,00 €

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe Eau, Monsieur le Maire, Johann DELARCHE, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} Adjointe, pour permettre à l'Assemblée de voter.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget annexe Eau.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	22
Votants-tes :	22	- Contre :	0
Pouvoirs :	02	- Abstention :	0

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2025**

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retracé par le compte financier unique.

Le bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT pour l'année 2025 est en conséquence présenté sur les tableaux ci-après :

ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2025

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain	Ruelle des Gambettes 62270 FRÉVENT	AD 497	Consorts COTON	Société WATTEBLED	Commune de FRÉVENT	Acquisition à titre onéreux	2 225,00 €

ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2025

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant
Immeuble	1 Place Jean Jaurès 62270 FRÉVENT	AC 215 AC 223	M. Michel BERTOUX	Commune de FRÉVENT	Dominique MASURE	Cession à titre onéreux	29 000,00 €
Immeuble	3 Place Jean Jaurès 62270 FRÉVENT	AC 216	M. Gilbert CHABÉ	Commune de FRÉVENT	Thomas LESPINASSE	Cession à titre onéreux	32 000,00 €
Immeuble	42 rue Georges Clémenceau 62270 FRÉVENT	AI 252	Communauté SALMON- SIX	Commune de FRÉVENT	Habitat Hauts-de- France ESH	Cession à titre onéreux	450 000,00 €
Terrain	27 rue de Charité 62270 FRÉVENT	AC 543	Commune de FRÉVENT	Commune de FRÉVENT	Katy JOSEPH	Cession à titre onéreux	135,00 €
Terrain	Rue Georges Clémenceau	AI 254	SNCF	Commune de FRÉVENT	Pas-de-Calais Habitat	Cession à l'euro symbolique	1,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- DE PRENDRE acte du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT, pour l'année 2025, qui sera annexé au Compte Financier Unique 2025 du Budget Général.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	23
Votants-tes :	23	- Contre :	0
Pouvoirs :	02	- Abstention :	0

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
2025 – BUDGET PRINCIPAL**

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57.

VU le tableau d'affectation du résultat du budget principal ci-annexé ,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget principal ainsi qu'il suit :

- À la section d'investissement :
Déficit reporté (article 001) : 85 608,27 €
Autofinancement complémentaire (article 1068) : 0 €
- À la section de fonctionnement :
Excédent reporté (article 002) : 363 098,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER cette affectation de résultats au budget principal.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	23	<u>Vote</u> :	
Présents-tes :	21	- Pour :	23
-Votants-tes :	23	- Contre :	0
Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
2025 – BUDGET ANNEXE EAU**

VU le tableau d'affectation du résultat du budget annexe Eau ci-annexé,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe Eau, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget annexe Eau ainsi qu'il suit :

- À la section d'investissement :
Excédent reporté (article 001) : 82 613,69 €
Autofinancement complémentaire (article 1068) : 0 €
- À la section d'exploitation :
Excédent reporté (article 002) : 404 197,74 €

Madame Maryse LEGRAND s'interroge sur le fait de savoir si le prix de l'eau est fixé par la commune.

Monsieur le Maire confirme que la tarification relève bien de la commune et précise que le prix de l'eau ne sera pas abaissé. Il ajoute que l'eau à bas coût n'existera plus et que les collectivités sont incitées à augmenter les tarifs.

Madame LEGUILLETTE rappelle que, lors de la mise en place de la délégation de service public (DSP) il y a quatre ans, la question de l'utilisation de l'excédent financier s'était posée. À cette occasion, l'idée de mettre en place des « chèques eau » avait été évoquée, mais le choix s'était finalement porté sur l'installation d'un système d'adoucissement de l'eau. Elle précise que la DSP est conclue pour une durée de vingt ans.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le futur transfert de la compétence « eau potable ». Il indique que dans dix à quinze ans, le prix de l'eau sera identique sur l'ensemble du territoire.

À titre de comparaison, il souligne que dans le secteur du Ternois, certains tarifs atteignent déjà 4 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER cette affectation de résultats au budget annexe Eau

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	23
Votants-tes :	23	- Contre :	0
Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération n° 10

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Aussi, depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants (si la commune l'a institué).

Par ailleurs, afin de compenser les collectivités locales de la perte de recettes de taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes, avec l'application d'un mécanisme correcteur lorsque la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée.

Par conséquent, depuis 2021, le taux de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental.

CONSIDÉRANT l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 reçu le 23 Mars 2026 et conformément à la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025,

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2026 de la manière suivante :

- Taxe habitation : 27,27 %
- Taxe foncière bâtie : 49,91 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,38 %

Monsieur le Maire indique que la commune a la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants. Il précise que, dans l'hypothèse où cette mesure serait mise en place, une délibération devra intervenir avant le 1er septembre. Il souligne qu'il s'agit d'un sujet particulièrement important.

L'objectif de cette taxe est de lutter contre la vacance des logements mis en vente ou en location mais restant inoccupés. Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de propriétaires abandonnent aujourd'hui leurs habitations, ce qui engendre une perte de recettes fiscales pour la commune. Cette mesure permettrait ainsi d'inciter les propriétaires qui ne souhaitent pas conserver leurs biens à les vendre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité

- DE FIXER, pour l'année 2026, le taux des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases 2026	Produit 2026
Taxe habitation	27,27 %	27,27 %	70 800	19 307
Taxe foncière bâti	49,91 %	49,91 %	2 526 000	1 260 727
Taxe foncière non bâti	48,38 %	48,38 %	81 200	39 285
Produit fiscal attendu				1 319 319

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	23
Votants-tes :	23	- Contre :	0
Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération n°11

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

M^{me} Christine LEGUILLETTE prend lecture du budget primitif 2026 et donne des explications sur les différents montants. Pour 2026, elle souligne que **C'EST UN BUDGET SOLIDE ET COHÉRENT.**

A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 772 163.00 € en fonctionnement et 814 566€ en investissement, soit un total de 4 586 729 euros.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2025 sont estimées à 3 772 643 euros et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025	%	BP 2026	%	ECART EN €
011 – Charges à caractère général	960 945,00 €	25,47 %	1 000 788,00 €	26,53 %	+ 39 843 €
012 – Charges de personnel	1 980 000,00 €	52,48 %	1 950 000,00 €	51,69 %	- 30 000 €
014 – Atténuation de produits	1 000,00 €	0,03 %	500,00 €	0,01 %	- 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	525 098,00 €	13,92 %	535 198,00 €	14,19 %	+ 10 100 €
<i>Dont subvention au CCAS</i>	280 000,00 €	7,42 %	275 000,00 €	7,29 %	- 10 000 €
<i>Dont subventions aux associations</i>	50 000,00 €	1,33 %	50 000,00 €	1,33 %	=
66 – Charges financières	40 600,00 €	1,08 %	35 120,00 €	0,93 %	- 5 480 €
67 – Charges spécifiques	0,00 €	0,00 %	100,00 €	0,01 %	+ 100 €
68 – Dotation aux provisions	5 000,00 €	0,13 %	5 457,00 €	0,15 %	+ 457 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	5,30 %	160 000,00 €	4,24 %	- 40 000 €
023 – Virement section investissement	60 000,00 €	1,59 %	85 000,00 €	2,25 %	+ 25 000 €
Total dépenses de Fonctionnement	3 772 643,00 €		3 772 163,00 €		- 480 €

M^{me} Christine LEGUILLETTE explique que les dépenses de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à 3 772 163 €, traduisant une stabilité globale par rapport à 2025, avec une baisse marginale de 480 €.

Les charges à caractère général progressent pour atteindre 1 000 788 €, soit une augmentation de 39 843 €, principalement liée à la hausse des coûts de fonctionnement.

Les charges de personnel, qui constituent le principal poste de dépenses, s'établissent à 1 950 000 €, en diminution de 30 000 €, reflétant une maîtrise de la masse salariale.

Les autres charges de gestion courante connaissent une légère augmentation. La subvention au CCAS a été ajustée à 275 000 € (contre 270 000 € initialement prévus), ce complément ayant été compensé par une diminution de l'article 6568 du même chapitre (SYMCEA). Les subventions aux associations demeurent inchangées.

Les charges financières sont en baisse, traduisant la diminution de l'endettement communal.

Enfin, le maintien d'un niveau significatif des opérations d'ordre et des virements à la section d'investissement confirme la volonté de la commune de préserver sa capacité d'autofinancement.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2026 sont estimées à 3 772 163 euros et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025	%	BP 2026	%	ECART EN €
013 – Atténuation de charges	74 499,94 €	1,97 %	54 400,78 €	1,44 %	- 20 099 €
70 – Produits des services	54 100,00 €	1,44 %	49 800,00 €	1,32 %	- 4 300 €
73 – Impôts & Taxes	79 042,00 €	2,10 %	76 042,00 €	2,02 %	- 3 000 €
731 – Impositions directes	1 599 567,00 €	42,40 %	1 613 182,00 €	42,76 %	+ 13 615 €
74 – Dotations & Participations	1 557 058,00 €	41,27 %	1 565 140,00 €	41,49 %	+ 8 082 €
75 – Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	1,23 %	45 000,00 €	1,19 %	- 1 500 €
77 – Produits spécifiques	500,00 €	0,01 %	5 500,00 €	0,15 %	+ 5 000 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	361 376,06 €	9,58 %	363 098,22 €	9,63 %	+ 1 722 €
Total dépenses de Fonctionnement	3 772 643,00 €		3 772 163,00 €		- 480 €

Les impositions directes constituent la principale ressource de la commune, avec un montant de 1 613 182 €, en hausse de 13 615 €, due principalement à l'évolution des bases fiscales.

Les dotations et participations s'élèvent à 1 565 140 €, enregistrant une légère progression. Les autres recettes de fonctionnement (produits des services, atténuations de charges et produits de gestion courante) sont globalement en légère baisse, tandis que les produits spécifiques connaissent une évolution positive.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté, d'un montant de 363 098,22 €, contribue à renforcer la solidité financière et les marges de manœuvre de la commune pour l'exercice 2026.

Madame Maryse LEGRAND s'interroge sur l'avenir de l'habitation ayant été détruite par un incendie rue Maréchal Leclerc.

Monsieur le Maire indique que la commune est actuellement à la recherche de solutions, mais rencontre des difficultés du fait qu'aucune entreprise ne souhaite, pour l'instant, prendre en charge les travaux. Il précise que la commune sera en partie indemnisée par son assurance.

Il ajoute que des travaux de renforcement du pignon mitoyen sont nécessaires, toutefois aucun devis n'a encore été reçu à ce jour pour cette intervention. En revanche, le coût total estimé pour la démolition du bâtiment sinistré est d'un montant de 100 000 € (AMO ingénierie + démolition), alors que cette opération avait initialement coûté 5 000 € à la commune.

Monsieur le Maire conclut en précisant que la commune est dans l'attente de professionnels susceptibles de réaliser ces travaux.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 814 566 €.

Les principaux projets d'investissement pour 2026 sont les suivants :

- 1. Création d'une aire de camping-cars : 178 400 €**
- 2. Travaux de couverture à l'école maternelle : 77 000 €**
- 3. Travaux d'aménagement et de mise aux normes du lieu de vie pour tous : 63 800 €**
- 4. Travaux d'installation d'une citerne souple incendie : 20 400 €**
- 5. Installation d'un portail au groupe scolaire : 21 400 €**
- 6. Diverses acquisitions (nacelle, chauffe-assiettes pour le casino...)**

Monsieur Daniel DUBOURDIEU s'interroge sur l'emplacement du portail du groupe scolaire. Monsieur le Maire précise que celui-ci est situé rue de la Charité et qu'il est d'ores et déjà installé. Il rappelle que le directeur de l'établissement avait sollicité la pose d'un nouveau portail afin de renforcer la sécurisation du site, l'ancien dispositif ne fermant plus à clé. Le nouveau portail fonctionne désormais à l'aide de badges d'accès.

Monsieur Christopher MALINSKI demande si un visiophone a également été installé.

Monsieur le Maire indique qu'un visiophone est déjà en place, mais qu'il est actuellement opérationnel uniquement pour l'accès à la cantine. Il précise toutefois que le système est extensible.

Madame Christine LEGUILLETTE informe que sur les tables, il se trouve un tableau rectificatif de nos dépenses d'investissement. Pour assurer une meilleure cohérence comptable, nous avons dû ajuster certains articles. Ces modifications sont strictement techniques et n'entraînent aucune variation du montant total des dépenses.

L'ensemble de ces projets illustre la volonté de la municipalité de poursuivre un aménagement cohérent du territoire, tout en maintenant un niveau d'investissement solide.

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/26 est de 1 974 852.54 € répartis sur 9 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 9 emprunts représente 2,22 %. L'annuité de la dette s'élève à 285 654,85 € avec 38 321.73 € d'intérêts et 247 333.12 € de remboursement de capital.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 814 566 € et correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux produits de cessions d'immobilisation, à l'excédent d'investissement reporté, aux dotations aux amortissements.

1. **Produits des cessions de deux terrains : 116 700 €**
2. **FCTVA : 107 331 €**
3. **Taxes d'aménagement : 2 000 €**
4. **Opérations d'ordre (amortissements) : 160 000 €**
5. **Virement de la section de fonctionnement : 85 000 €**

Subventions demandées au titre de 2026

1. Création d'un skatepark : 99 075 € (DETR, Département et Ternoiscom)
2. Travaux de chauffage à la salle des sports : 7 375 € (DETR)
3. Travaux de couverture à l'école maternelle : 27 621 € (DETR)
4. Création d'une aire de camping-cars : 104 261 € (DETR et Département)
5. Engazonnement du cimetière : 15 000 € (Département)
6. Travaux investissement à l'EVS : 51 391,86 € (CAF)
7. Solde de l'AMO du groupe scolaire : 5 685 € (DETR)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 BUDGET PRINCIPAL

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	21	- Pour :	23
- Votants-tes :	23	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération n°12

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE EAU

M^{me} Christine LEGUILLETTE, adjointe aux finances présente le Budget Annexe Eau.
Le budget annexe Eau s'équilibre à 446 198 € en section d'exploitation et 89 507.00 € en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	446 198 €	446 198 €
Section d'investissement	89 507 €	89 507 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 BUDGET EAU.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	21	- Pour :	23
- Votants-tes :	23	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ **06 délibérations pour la partie « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

Délibérations n°13

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS APPELÉS A SIEGER AUPRES DES INSTANCES EXTERIEURES

1° DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE CUALLACCI

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de nommer 2 nouveaux représentants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Pierre Cuallacci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité :**

- M. RAMON Tony
- Mme SARRAZYN Dorothée

2° DÉLÉGUÉS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de nommer 2 nouveaux représentants (1 titulaire – 1 suppléant) pour au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité :**

- Membre titulaire : M^{me} Sophie BODART
- Membre suppléant : M^{me} Maryse LEGRAND

3° DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL LOCAL DE ST POL/TERNOISE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026 et qu'en application du décret n° 96-945 du 30 octobre 1996, il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital local de St Pol-sur-Ternoise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité :**

- DE DÉSIGNER pour siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital local du Ternois :
 - M. Johann DELARCHE

4° DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission communale des impôts directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité :**

- DE DÉSIGNER comme suit les délégués à proposer à la Direction des Services Fiscaux pour siéger à la Commission communale des impôts directs, sachant que 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants seront finalement retenus :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
LEGUILLETTE Christine	LEFEBVRE Katia
RAMON Tony	LEGUILLETTE Mathieu
BODART Sophie	LEROY Bryan
MERCIER Jean	MALINSKI Christopher
DEQUIDT Christian	DELERUE Dominique
LEGRAND Maryse	LELEU Mathilde
DUBOURDIEU Daniel	BELLENGUEZ Ludovic
PLUMART Claude	LEBOUGRE Valérie
SARRAZYN Dorothée	EVARD Brigitte
RIMBAULT Pauline	MONOT Daniel
CLERET Sylvie	PASSEPONT Audrey
CHABE René	PETAINE Sylvain
BODART Christophe	GAUDUIN Patrick
OBIN Solweig	LAGACHE Nicole
GAUDET Bruno	LAURENT André
LAGACHE Yves	LEFEBVRE Adrien

5° DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner 2 délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Harmonie municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- DE DÉSIGNER comme suit les délégués au Conseil d'Administration de l'Harmonie municipale
 - Mme PLUMART Claude
 - M. LEFEBVRE Adrien

6° DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu d'élire de nouveaux représentants pour siéger à la Commission de délégation de services publics.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élire de nouveaux représentants pour siéger à la Commission de délégation de services publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DECIDE à l'unanimité** :

- DE DESIGNER comme suit les membres de la Commission de services publics :

<u>PRESIDENT</u>	<u>REPRESENTANT</u>
DELARCHE Johann - Maire	LEROY Bryan
<u>Membres Titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
LEGUILLETTE Christine	PLUMART Claude
DELERUE Dominique	Ramon Tony
LEGRAND Maryse	LAGACHE Nicole
LEBOUGRE Jacky	LAGACHE Yves
SARRAZYN Dorothee	LEFEBVRE Katia

7° DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, la circulaire préfectorale du 13 mars 2001 paragraphe 5.2 et l'article 22 du Code des marchés publics, il y a lieu d'élire de nouveaux représentants pour siéger à la Commission d'appel d'offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- D'ÉLIRE membres de la Commission d'appel d'offre les personnes ci-dessous nommées :

<u>PRESIDENT</u>	<u>REPRESENTANT</u>
DELARCHE Johann - Maire	LEROY Bryan
<u>Membres Titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
LEGUILLETTE Christine	PLUMART Claude
DELERUE Dominique	Ramon Tony
LEGRAND Maryse	LAGACHE Nicole
LEBOUGRE Jacky	LAGACHE Yves
SARRAZYN Dorothee	LEFEBVRE Katia

8° CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un correspondant Défense pour qu'il soit l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- DE DÉSIGNER M. Daniel DUBOURDIEU « Correspondant Défense »

9° DÉSIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que considérant les élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un élu référent de la sécurité routière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- DE DÉSIGNER M. Daniel DUBOURDIEU « élu référent sécurité routière »

10° REPRÉSENTANT A LA FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- DE DÉSIGNER M. LEROY Bryan

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
Présents-tes :	21	- Pour :	23
Votants-tes :	23	- Contre :	0
Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération N°14

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après avoir pris connaissance de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de Monsieur Johann DELARCHE, Maire.

Monsieur le Maire souligne que les commissions seront animées par les adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- DE CRÉER huit (8) commissions municipales ;
- DE FIXER leur composition et leur animation comme suit :

1. Commission Travaux / Voiries

Animée par Monsieur Bryan LEROY

2. Commission Sports

Animée par Monsieur Jacky LÉBOUGRE

3. Commission Manifestations

Animée par Monsieur le Maire

4. Commission Finances

Animée par Madame Christine LEGUILLETTE

5. Commission Subventions

Animée par Monsieur le Maire

6. Commission Démocratie locale

Animée par Madame BODART

7. Commission Écoles

Animée par Monsieur RAMON

8. Commission Intergénérationnelle

Animée par Madame Solweig OBIN

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	21	- Pour :	23
- Votants-tes :	23	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération N°15

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Au regard de l'article L2121-21, je nomme dans l'ordre des commissions les personnes suivantes.

Pour la commission Travaux / voiries (8 membres) :

- LAGACHE Nicole
- LEFEBVRE Katia
- MALINSKI Christophe
- LEBOUGRE Jacky
- LEGUILLETTE Christine
- LAURENT André
- LEFEBVRE Adrien
- PETAIN Sylvain

Pour la commission Sport (6 membres)

- LAGACHE Yves
- LEFEBVRE Adrien
- MALINSKI Christopher
- GAUDUIN Patrick
- PETAIN Sylvain
- LEROY Bryan

Pour la commission manifestations (7 membres)

- LAGACHE Nicole
- LEFEBVRE Katia
- RAMON Tony
- LEBOUGRE Valérie
- LEROY Bryan
- PETAIN Sylvain
- LEGUILLETTE Christine

Pour la Commission Finances (5membres)

- M. Tony RAMON
- M. Bryan LEROY
- M. DELERUE Dominique
- M^{me} SARRAZYN Dorothée
- M^{me} LEGRAND Maryse

Pour la Commission Subventions :

- Tout le Conseil Municipal

Pour la Démocratie locale (6 membres)

- Mme LEGRAND Maryse
- M. LAURENT André
- Mme OBIN Solweig
- M MALINSCKI Christopher
- M. LEROY Bryan
- Mme LELEU Mathilde

Pour la commission «Ecole» (6 Membres)

- Mme SARRAZYN Dorothée
- Mme LEBOUGRE Valérie
- Mme LEFEBVRE Katia
- Mme PLUMART Claude
- M. LEROY Bryan
- Mme LELEU Mathilde

Pour la commission « Intergénérationnel » (6membres)

- Mme PLUMART Claude
- Mme LEFEBVRE Katia
- Mme BODART Sophie
- Mme LAGACHE Nicole
- M. LEBOUGRE Jacky
- M^{me} EVRARD Brigitte

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER la composition des commissions communales

Nombre de membres en exercice : 23

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 23
- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°16

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION – SÉCURISATION
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – INSTALLATION D’UNE ALARME PPMS**

VU l'article 5 de la loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
VU le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT qu'une subvention peut être demandée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les projets d'investissement relatifs à la sécurisation des établissements scolaires contre le risque d'intrusions extérieures malveillantes et notamment attentat.

Le montant HT de l'opération s'élève à 9.174,55 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- D'APPROUVER les travaux de sécurisation des établissements scolaires
- D'APPROUVER le plan de financement

	Taux	Montant HT
Dépenses:	100%	9.174,55 €
Sécurisation du groupe scolaire		
Recettes :		
FIPD	80%	7.339,64 €
Commune	20%	1.834,91 €

- D'INSCRIRE la dépense au budget de la commune
- DE SOLLICITER un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 23

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 23
- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°17

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES
VILLES AMIES DES AÎNÉS**

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Amies des Aînés*
- Définir un plan d'action Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie de l'association : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

- DE FAIRE ADHÉRER la Commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) ;
- DE DÉSIGNER en tant que représentant titulaire M^{me} Solweig OBIN pour représenter la collectivité au sein de l'association (*doit être un élu de la collectivité*)
- DE DÉSIGNER en tant que représentant suppléant M^{me} Claude PLUMART pour représenter la collectivité au sein de l'association) ;
- DE S'ENGAGER à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (cette année, la cotisation sera de 160€).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte du RFVAA.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	23	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	21	- Pour :	23
- Votants-tes :	23	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Délibération n°18

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UNE RUE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;
 CONSIDÉRANT l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie reliant la rue Auguste Noel et la rue Georges Clemenceau ;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité**

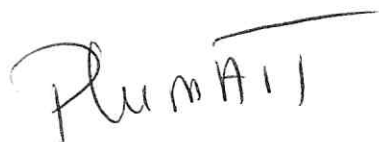
- D'ADOPTER la dénomination « rue de GERBSTEDT ».
- DE CHARGER M. le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

Nombre de membres en exercice : 23
- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 23
- Pouvoirs : 2

Vote :
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire clos la séance à 21H15.

Frévent, le 17 avril 2026



La Secrétaire de séance
M^{me} Claude PLUMART



Le Président de séance
M. Johann DELARCHE